



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Service de Presse

Basse-Terre, le 5 Mars 2020

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

Ce jeudi 5 mars, le préfet de la région Guadeloupe a signé l'accord 2020 sur le bouclier qualité prix avec les représentants du secteur de la grande distribution, des grossistes et importateurs et des producteurs locaux. Il entérine un nouveau logo et des actions de communication pour mieux faire connaître ce dispositif auprès des consommateurs

Qu'est-ce que le Bouclier Qualité Prix ?

Le bouclier qualité prix (BQP) est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires ultra-marins, permettant de garantir un rapport qualité/prix sur une liste de produits de grande consommation. Il s'établit à partir d'un accord de modération des prix entre l'État et les distributeurs.

Le bouclier qualité prix résulte de la mise en œuvre des dispositions de l'article L.410-5 du code de commerce (mise en œuvre de la loi n°2012-1270 du 20 novembre 2012, relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer).

Il a été signé pour la première fois en 2013 entre l'État et les entreprises de la grande et moyenne distribution, sur la base d'une liste de 100 produits réunis dans un panier dont le prix maximum s'élève à 360 €.

Les produits du BQP sont signalés en rayon par un affichage du logo BQP.

Le BQP en 2020

Les négociations qui se sont déroulées les 3 et le 13 février 2020 avec les représentants de la grande distribution auxquelles ont été associés les opérateurs du fret, les transitaires et les transporteurs confirment la baisse de 10 % consentie en 2019 sur le prix du panier du BQP.

Cette baisse est maintenue malgré une inflation annuelle globale de 1,1 %, de 1,4 % pour l'alimentation et de 2,6 % sur les produits frais en Guadeloupe (source : INSEE octobre 2019).

La liste des prix des produits définie en 2019 est maintenue en 2020 :

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle

communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



www.guadeloupe.pref.gouv

v.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefecture97

[1](#)

- - pour les magasins <1000 m² (10 magasins) : 70 produits pour **180 €** ;
- - pour les magasins <2000 m² (8 magasins) : 104 produits pour **320 €** ;
- - pour les magasins >2000 m² (4 magasins) : 106 produits pour **320 €** ;

Comme en 2019, la liste de produits retenus en 2020 répond aux exigences de santé publique par la faible représentativité des produits sucrés et gras, l'augmentation des fruits et légumes, la présence des préservatifs masculins, mais également de développement économique et de valorisation de la production locale avec de nombreux produits issus d'entreprises antillaises notamment en matière de produits frais (viande et fruits et légumes).

Création de trois sous-paniers

En 2020, les produits du BQP ont été répartis en trois sous-catégories avec un prix maximum pour chaque sous-catégories :

- produits alimentaires et de première nécessité : 182€ (pour le panier à 320€),
- produits d'hygiène, d'entretien et d'équipement de la maison : 84€ (pour le panier à 320€),
- produits infantiles et scolaires : 54 € (pour le panier à 320€).

Cette sous-répartition par catégorie permet de s'assurer que l'ensemble des besoins des guadeloupéens est bien couvert par la liste de produits BQP.

L'enquête lancée par la préfecture confirme la pertinence de la composition du panier du BQP

Du 3 au 10 février 2020, pendant les négociations du BQP, la préfecture a lancé une grande consultation de la population guadeloupéenne pour recueillir l'avis des consommateurs sur la composition du panier du BQP afin de savoir s'il correspond aux attentes des Guadeloupéens.

Avec 354 réponses en une semaine, cette enquête rappelle l'importance que les Guadeloupéens accordent au sujet du coût de la vie. Les personnes qui ont répondu confirment la pertinence de la composition du panier BQP :

- aucun produit n'est majoritairement considéré comme inutile,
- seuls 12 produits sur 106 sont majoritairement considérés comme secondaires.

La préfecture observe des écarts entre l'enquête (ce que déclare vouloir acheter les consommateurs) et les habitudes des consommateurs (achats réellement effectués).

Il n'est pas surprenant que cette enquête confirme la pertinence de la composition du panier du BQP car il contient uniquement des produits de consommation courante incluant une grande part de produits de première nécessité.

Une grande campagne de communication sur le BQP en 2020

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
 communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
 0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.v.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefecture97

1

La préfecture lance cette année une grande campagne de communication sur le BQP. Accompagnée d'un prestataire spécialisé dans la communication, elle diffusera des informations sur le dispositif BQP tout au long de l'année :

- communication sur le site internet de la préfecture et sur les réseaux sociaux,
- animation dans les supermarchés,
- publication dans les revues publicitaires éditées par les enseignes, etc.

Bilan de l'application du dispositif en 2019

Le respect des engagements relatifs à la mise en œuvre de l'accord est vérifié régulièrement par la DIECCTE de Guadeloupe (4 à 6 contrôles par mois). Lors des contrôles effectués en 2019, il a été constaté que le prix de 320 € ou de 180 € a été garanti puisqu'aucun dépassement de ce prix maximum n'a été relevé lors des contrôles de suivi du BQP.

Certains distributeurs ont pu aller au-delà de leur engagement initial puisque les prix moyens pratiqués des paniers peuvent être jusqu'à 7,75 % inférieurs au prix plafond pour les magasins de grande et moyenne surface (prix moyen à 295,20 € pour 320 € maximum) et de 2,05 % pour les petites surfaces (prix moyen 176,30 € pour 180€ maximum).

Par ailleurs, la disponibilité des produits en rayon est globalement satisfaisante au regard des contraintes structurelles du territoire, avec un taux de disponibilité de l'ordre de 96 %, pour les hypermarchés, 91,30 % pour les supermarchés et 95,5 % pour les supermarchés de moins de 1000 m² de surface de vente. Les distributeurs procèdent en cas de rupture de stock à des substitutions de produits équivalents.

En revanche, si l'affichage de la liste des produits et de son prix à l'entrée du magasin est satisfaisant, il demeure globalement trop discret. Le respect de la signalétique commune (logo BQP) qui doit permettre l'identification des produits en rayon est en léger progrès.

Le conventionnement des magasins de petite taille

Pour les magasins inférieurs à 800 m² non soumis à l'accord, le système de conventionnement est basé sur le volontariat. Le dispositif avec les magasins volontaires n'a pu être reconduit dans sa globalité en 2019.

La convention avec Leader Price est reconduite. Ce n'est pas le cas pour les magasins sous enseigne Ecomax, les 8 à Huit et Carrefour Express. Cette situation concerne également les Îles du Sud.

Les démarches de conventionnement volontaire seront donc poursuivies en 2020 avec les partenaires concernés afin d'optimiser le dispositif. Les directeurs de ces enseignes seront sollicités en cours d'année par la préfecture afin d'entamer les travaux et poursuivre l'effort collectif d'accessibilité des prix pour les denrées de grande consommation.

Contact Presse :

Bureau de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.v.fr

facebook.com/prefecture.guadeloupe

twitter.com/Prefecture97

1